



Refus du locataire de recevoir un expert

Par **rehad**, le **24/06/2018** à **07:39**

Bonjour,

J'ai eu il y a quelque temps un sinistre dégâts des eaux dans un logement , le locataire a déclaré le dégât des eaux , il s'avère que l'expert de la compagnie du locataire dit que ce sont mes toitures qui fuient, mon expert à dit qu'il n'y avait aucune fuite dans le logement c'est un phénomène de condensation les locataires vivent dans un vase clos, ma protection juridique a fait nommer un expert indépendant et les locataires n'ont pas voulu le laisser entrer dans le logement, ainsi que moi même le propriétaire.

La compagnie du locataire ne veut régler aucun dégât

Que puis je faire?

Merci de votre conseil

Rehad

Par **goofyto8**, le **24/06/2018** à **10:22**

bonjour,

Il va vous falloir les assigner au tribunal.
Lorsque les gens font de l'obstruction pour régler les litiges, il n'y a que ce moyen.

Par **rehad**, le **24/06/2018** à **11:44**

Merci pour votre conseil